



1^{er} septembre 2014

Coûts et Financement des SCOT

Enquête 1^{er} semestre 2014





Sommaire

Avertissement	3
I. Les coûts	4
A. Les études	4
1. Les études nécessaires à l'élaboration des documents obligatoires	4
2. Les études complémentaires	5
3. Le coût total des études	5
B. Les frais de fonctionnement de l'établissement public	5
1. Les dépenses de fonctionnement hors rémunérations	5
2. Les frais de personnel	6
C. La concertation, la communication, l'enquête publique et les autres frais	7
1. La concertation et la communication	7
2. L'enquête publique	7
3. Les autres frais	8
D. Le coût global d'un SCoT	8
1. L'élaboration du SCoT	8
2. Le suivi du SCoT	9
II. Le financement	10
A. Le financement par les collectivités membres	10
B. Les autres sources de financement	11
1. L'État	11
2. Les régions, les départements et l'Union européenne	11

Avertissement

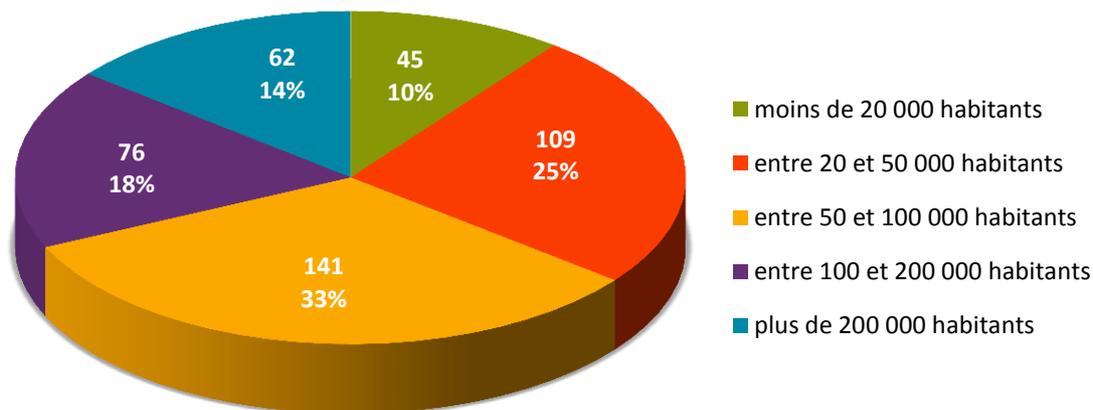
Description de l' "échantillon"

L'ensemble des 442 établissements publics de SCoT a été sollicité dans le cadre d'une enquête numérique de mai à juillet 2014.

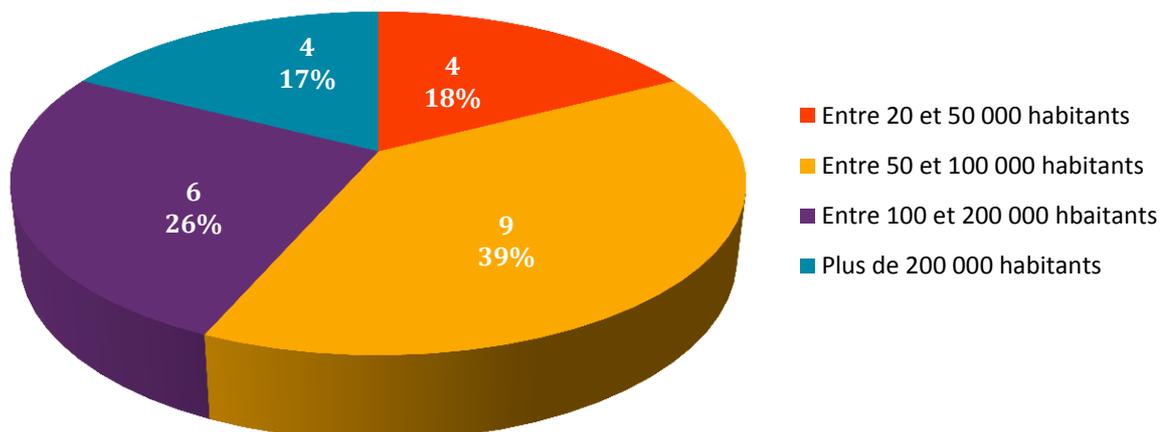
Or, on constate que l'échantillon ne comporte aucun SCoT dont le périmètre compte moins de 20 000 habitants. De la même façon, l'échantillon comporte 4 SCoT de plus de 200 000 habitants, mais parmi ceux-ci aucun ne dépasse les 300 000 habitants.

De plus l'échantillon ne compte que 15 SCoT approuvés et 1 SCoT arrêté sur le point d'être approuvé. Ce qui signifie que 7 SCoT sont encore en cours d'élaboration et n'ont pas toutes les informations concernant les coûts (enquête publique par exemple).

Répartition des périmètres de l'ensemble des SCoT selon leur population



Répartition des périmètres des SCoT de l'échantillon selon leur population





Enfin, l'échantillon est composé de 21 syndicats mixtes sur 23, soit 91 %, alors même que les EPCI représentent encore aujourd'hui près d'un tiers des établissements publics porteurs de SCoT.

Le critère le plus pertinent de comparaison des SCoT est sans doute le nombre d'habitants. D'un point de vue financier, il permet ainsi d'extraire un coût par habitant permettant de se faire une idée sur la charge que représente le SCoT pour le contribuable.

I. Les coûts

A. Les études

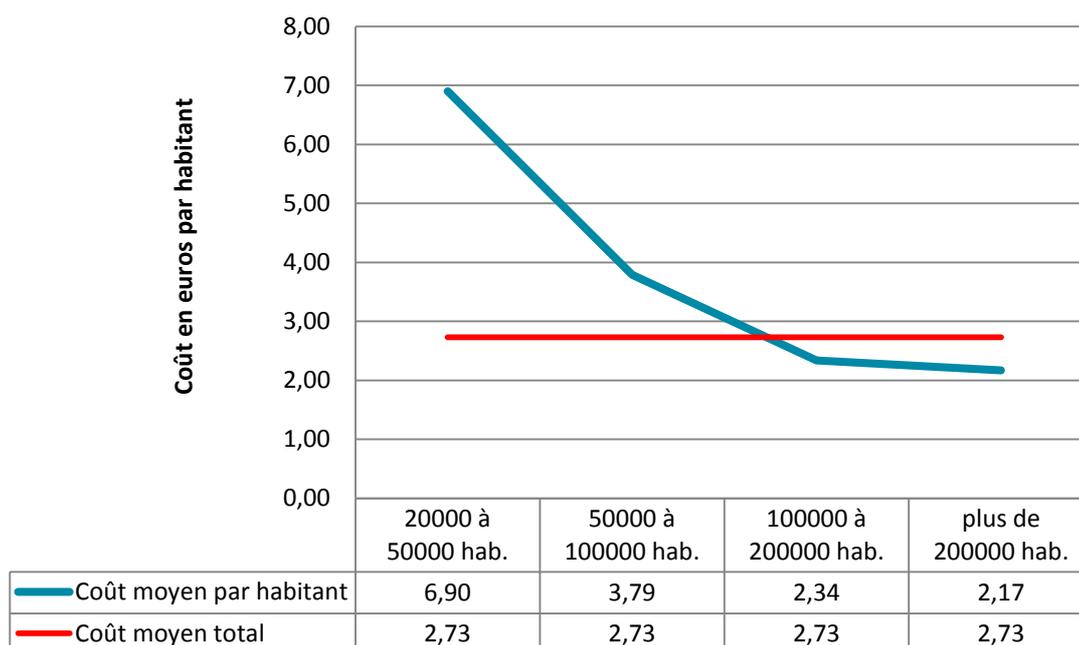
1. Les études nécessaires à l'élaboration des documents obligatoires

Parmi les 23 répondants, un seul n'a pas eu recours à un bureau d'études privé pour l'élaboration de tout ou partie du SCoT et a fait appel à une agence d'urbanisme. L'étude du nombre de prestataires intervenant sur le projet de SCoT ne permet pas d'identifier des configurations « optimales » en la matière en termes de coût. On peut cependant remarquer que la majorité des SCoT ont sollicité plusieurs prestataires (généralement 2 ou 3).

Le coût moyen des études « obligatoires » est de 327 000 € par SCoT, soit un coût moyen total par habitant de 2,73 €.

On pouvait vraisemblablement s'attendre à ce que les coûts des études varient de manière importante avec des études, toutefois ramenée au nombre d'habitants la variation de coûts est plus qu'importante : elle est considérable. **Le SCoT le moins dispendieux a ainsi dépensé 0,85 € par habitant, alors que le plus dispendieux a dépensé plus de 8 € par habitant.**

Le coût par habitant tend plutôt à décroître avec l'augmentation du nombre d'habitants. Cette baisse n'est toutefois que tendancielle et masque certaines disparités.



2. Les études complémentaires

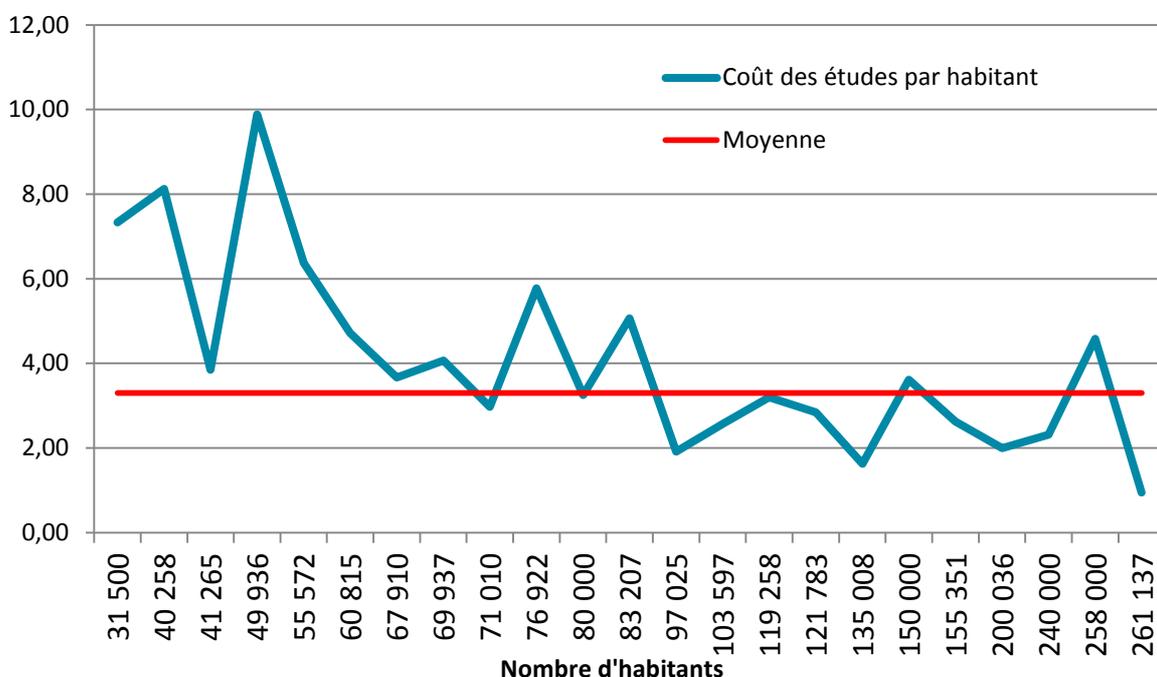
Parmi les 23 répondants, 12 ont développé des études complémentaires. Là aussi, le coût moyen varie énormément puisqu'il s'échelonne de 10 000 à 161 000 €, soit une moyenne de 0,49 € par habitant.

Les études complémentaires ont été réalisées sur des sujets très divers, allant aussi bien d'un bilan carbone à une étude sur la stratégie d'aménagement commercial.

3. Le coût total des études

Si on cumule le coût des études « obligatoires » et des études complémentaires, **la moyenne est de 378 000 €** sur l'ensemble de l'échantillon, soit un **coût moyen total par habitant de 3,3 €**.

Ce sont tendanciuellement les SCoT qui avait le coût par habitant le plus faible pour les études obligatoires (entre 1,50 € et 2,5 €) qui ont le plus commandé d'études complémentaires.



Il ne semble pas y avoir de corrélation entre le coût par habitant et la superficie du périmètre de SCoT. Ainsi les études des deux plus petits SCoT (268 et 288 km²) ont respectivement coûté 2 € et 8,1 € par habitant, alors que les études des deux plus grands SCoT (1472 et 1561 km²) ont coûté 2,3 € et 9,89 €.

NB : Comme nous le verrons par la suite, les prestations des bureaux d'études lors de la réalisation des études incluent très souvent diverses activités de concertation ou de communication ; ce qui peut participer à alourdir (un peu artificiellement) le coût des études.

B. Les frais de fonctionnement de l'établissement public

1. Les dépenses de fonctionnement (hors rémunérations)

Les dépenses de fonctionnement varient très nettement d'un établissement public à l'autre. Les estimations des répondants (14) en terme de moyenne annuelle de dépenses vont ainsi **de 5 700 € à 177 000 €**, soit des dépenses comprises **entre 14 centimes et 3,73 € par habitant**. La moyenne se situe à 87 000 € par SCoT, soit environ 1 € par habitant.



Le coût global de fonctionnement (hors salaires) pendant toute la durée de l'élaboration est évidemment fonction de cette durée d'élaboration du SCoT et des dépenses annuelles et les écarts enregistrés sont donc sensiblement les mêmes qu'en moyenne annuelle. Autrement dit, il n'apparaît pas de manière flagrante (au vu du peu de données à disposition) que les SCoT les plus dépensiers soit plus rapides lors de la phase d'élaboration.

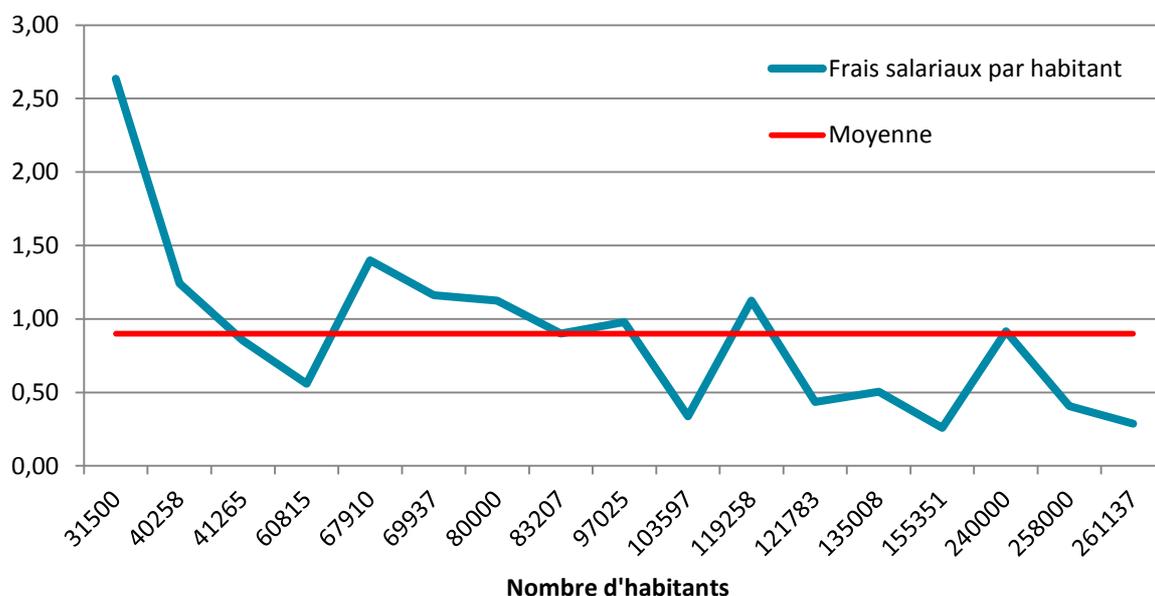
La structure des établissements publics diffère grandement d'un établissement à l'autre, ce qui peut expliquer les écarts entre les différents SCoT. Dans le cadre des syndicats mixtes, des mutualisations s'effectuent souvent avec un ou plusieurs EPCI, permettant de faire des économies et rendant difficile l'évaluation précise des dépenses spécifiques au SCoT.

NB : Le peu de réponses et les contradictions parfois apparentes avec les estimations de dépenses globales annuelles, ne permettent pas de faire ressortir des éléments pertinents concernant les dépenses poste par poste.

2. Les frais de personnel

Les dépenses de personnel, selon les estimations des 17 répondants, sont comprises entre 34 000 € et 220 000 € par SCoT et **entre 0,26 € et 2,63 € par SCoT et par habitant**. La moyenne se situe à 80 500 €, soit environ 90 centimes par habitant.

On observe une tendance plutôt à la baisse des dépenses annuelles de personnel rapportées au nombre d'habitant avec l'augmentation du nombre d'habitants dans un plateau situé entre 0,40 € et 1,40 €.



Il existe des écarts très sensibles d'un SCoT à l'autre au niveau du nombre d'employés et d'heures de travail potentielles accordées au SCoT, ce qui explique évidemment les écarts de dépenses de personnel soulignés ci-avant. Alors qu'un SCoT ne possède qu'un chargé de mission à tiers-temps, un des répondants indique que 5 salariés travaillent sur le SCoT à plein temps (1 directeur, 3 chargés de missions et 1 assistant).

La grande majorité des SCoT emploient un directeur (ou un chef) de projet à plein temps. Celui-ci ne travaille cependant pas nécessairement à plein temps sur le SCoT. 8 chefs de projet étaient entièrement consacrés au SCoT, alors que les autres travaillaient de 10 à 80 % sur le projet. 2 SCoT considère que le SCoT n'est pas porté par un directeur mais un chargé de mission.

Une bonne partie des SCoT répondants fonctionne sur un duo directeur/chargé de missions (3) ou directeur/assistant (7). Seuls 4 SCoT n'emploient qu'un seul salarié.

La moyenne de salariés, autre que le directeur (sans inclure les stagiaires), est d'ailleurs de 1,1.

C. La concertation, la communication, l'enquête publique et les autres frais

1. La concertation et la communication

Deux problèmes majeurs se posent lorsqu'il s'agit d'évaluer un coût total fiable des activités de communication et de concertation. D'une part, une part importante de ces activités est réalisée en interne et les répondants n'ont donc pas pu les chiffrer (on doit toutefois logiquement en retrouver une partie dans les frais de fonctionnement de l'établissement public). D'autre part, une part significative (réunions publiques, expositions) est assurée par les bureaux études et est donc incluse dans les coûts des études.

Parmi les répondants ayant apporté un chiffrage à la majorité des activités, les **coûts varient entre 20 000 € pour le plus économe et 85 000 € pour le plus dépensier**. Dans le cadre d'un contrat avec un prestataire, un SCoT a déboursé 123 000 € pour l'ensemble des activités d'animation.

Réunions publiques

20 répondants ont organisé des réunions publiques. Dans la mesure où les réunions publiques sont souvent comprises dans les prestations des bureaux d'études ou organisées en interne, il est difficile d'avoir un chiffrage précis. Les chiffres varient de quelques centaines à plusieurs milliers d'euros.

Expositions

14 répondants ont organisé des expositions sous différentes formes (le plus souvent itinérantes). Les coûts sont compris entre 1000 € et 13 000 € selon l'ampleur de la manifestation et la réalisation ou non par un prestataire extérieur.

Site internet

Une fois de plus, les frais diffèrent sensiblement à la fois selon qu'il s'agit d'un réaménagement du site ou de sa création. Selon les SCoT, la création du site internet a coûté entre 3 700 € et 24 000 € (généralement moins de 10 000 €).

Documents de communication

17 SCoT ont réalisé des documents de communication interne ou externe. Ces documents de communication peuvent prendre la forme d'un journal, de lettres du SCoT ou de plaquettes d'information. Là encore, selon les choix qui ont été faits, les coûts peuvent varier d'un facteur 10. On passe ainsi de 2000 € pour une unique lettre d'information à plus de 30 000 € pour un journal du SCoT comprenant 6 numéros.

Autres

11 répondants ont organisé d'autres activités de communication ou de concertation. Ces activités sont très diverses et par conséquent leur coût très variable. On retrouve ainsi une journée « découverte » des domaines skiables pour 1100 € ou des séminaires (diagnostic, formation pour les nouveaux élus) pour 4000 €.

2. L'enquête publique

coût	moyen	médian	minimum	maximum
Défraiement commissaires enquêteurs	14 400 €	11 000 €	6000 €	34 000 €
Reproduction de dossiers	5 800 €	3000 €	500 €	30 000 €
Annonces légales	7 100 €	4000 €	1000 €	25 000 €





2. Les autres frais

	Nombre de répondants	Coût moyen	Coût minimum	Coût maximum
Assistance à maîtrise d'ouvrage	2	27 000 €	24 000 €	30 000 €
Assistance juridique	9	13 300 €	1 500 €	42 700 €
Mission acquisitions de données	7	1 700 €	410 €	5 600 €
Reproduction de données	15	6 900 €	290 €	20 000 €
Frais de publication	13	1 520 €	150 €	4 850 €

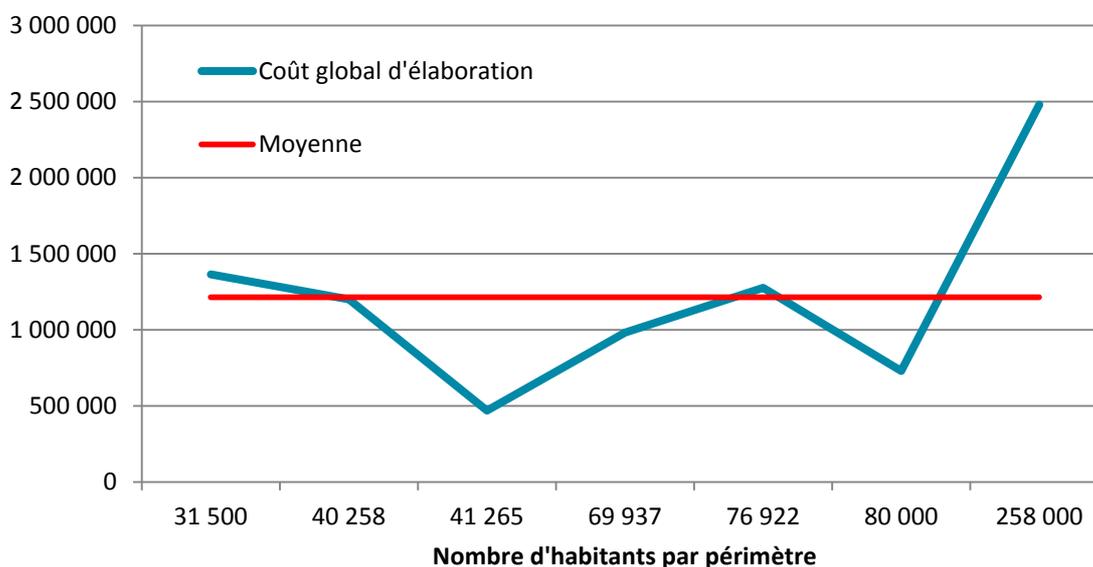
C. Le coût global d'un SCoT

1. L'élaboration du SCoT

Parmi les 23 répondants, seuls 5 ont répondu de manière suffisamment précise à toutes les questions et peuvent donc être considérés comme « fiables » pour évaluer le coût global d'élaboration du SCoT. A ces 5 SCoT, il convient d'ajouter 2 SCoT partiellement fiables (une ou deux réponses manquantes ne comptant que pour une petite partie du coût du SCoT).

Afin de calculer le coût global d'élaboration d'un SCoT, nous avons retenu l'ensemble des coûts évoqués précédemment, en ne retenant bien sur les frais de fonctionnement et les dépenses de personnel que sur la période d'élaboration du SCoT.

Coût total d'élaboration	Coût total par habitant	Coût annuel par habitant	Fiabilité
470 000 €	11,39 €	2 €	fiable
730 000 €	9,13 €	SCoT non-approuvé	partiellement fiable
981 000 €	14,03 €	2,5 €	fiable
1 200 000 €	29,81 €	7,4 €	fiable
1 275 000 €	16,58 €	2,2 €	très fiable
1 364 000 €	43,30 €	5,4 €	fiable
2 480 000 €	9,61 €	SCoT non-approuvé	partiellement fiable



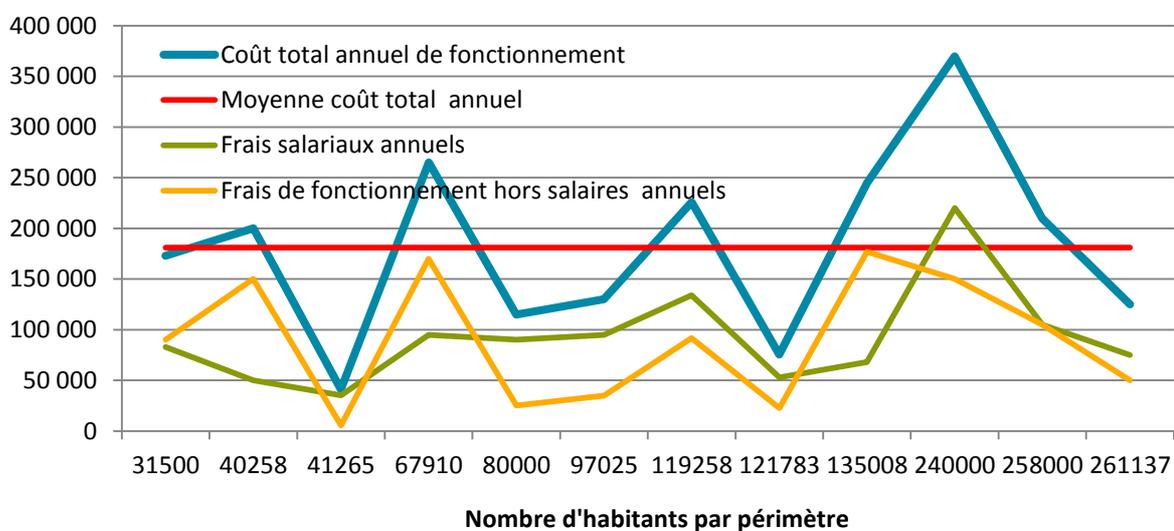
2. Le suivi du SCoT

Une fois l'élaboration du SCoT achevée, il convient généralement d'assurer une animation et un suivi du SCoT, ce qui implique de maintenir du personnel et des moyens à sa disposition, l'établissement public continue donc d'avoir des frais de fonctionnement liés au SCoT.

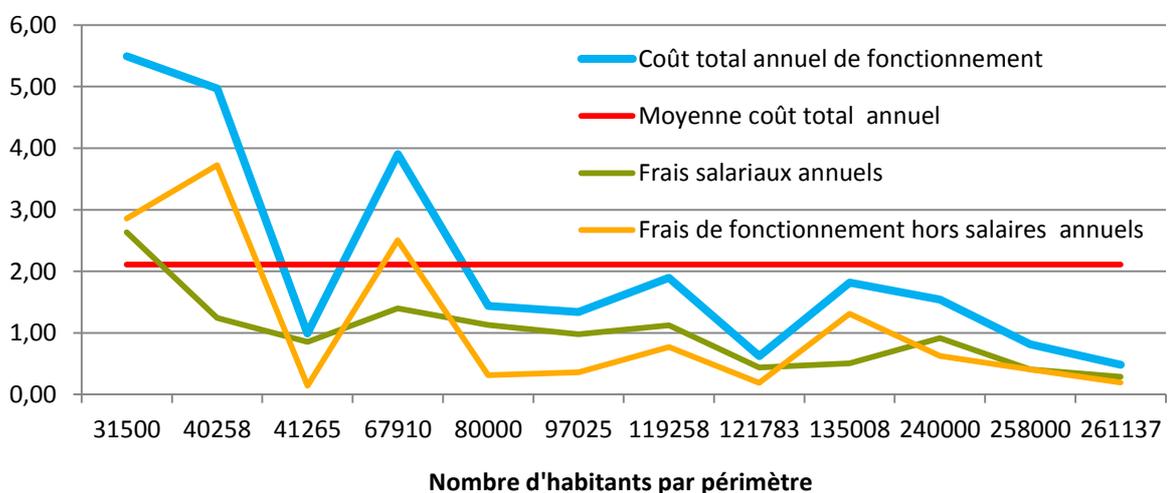
Il est difficile de dire si ces frais de fonctionnement diminuent avec la fin de l'élaboration dans la mesure où cela dépend, entre autres, de la capacité de l'établissement public à réaffecter ces salariés sur d'autres tâches (établissement public à compétence multiple) ou à s'en séparer (salariés en contrat à durée déterminée). Il n'est pas certain toutefois que la mission d'animation et de suivi nécessite moins de moyen que l'élaboration du SCoT.

On peut donc s'appuyer sur les chiffres disponibles dans le cadre de l'élaboration du SCoT pour calculer un « coût de suivi » ce qui correspond à l'ensemble des coûts de fonctionnement du SCoT. On obtient ainsi un coût de fonctionnement total annuel moyen de 181 000 € pour les 12 SCoT répondants. En moyenne les salaires et les frais de fonctionnement hors salaires participent de manière quasi égale à la dépense, mais avec des différences sensibles de répartition d'un SCoT à l'autre.

Coûts de fonctionnement annuels (en euros)



Coûts de fonctionnement annuels par habitant (en euros)





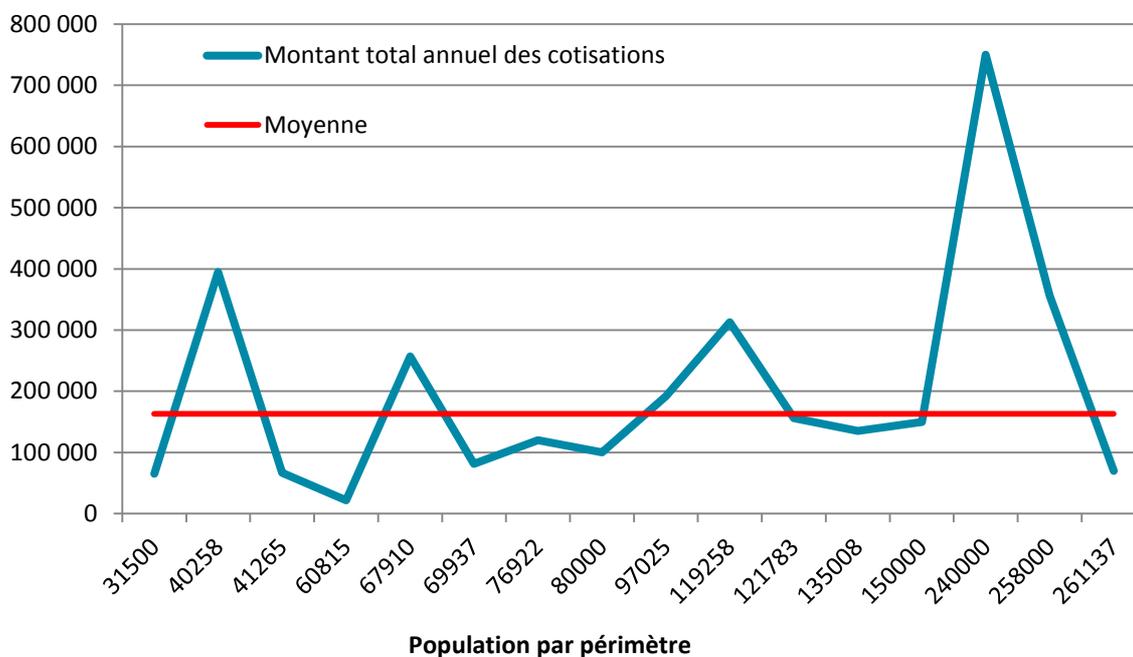
II. Le financement

A. Le financement par les collectivités membres

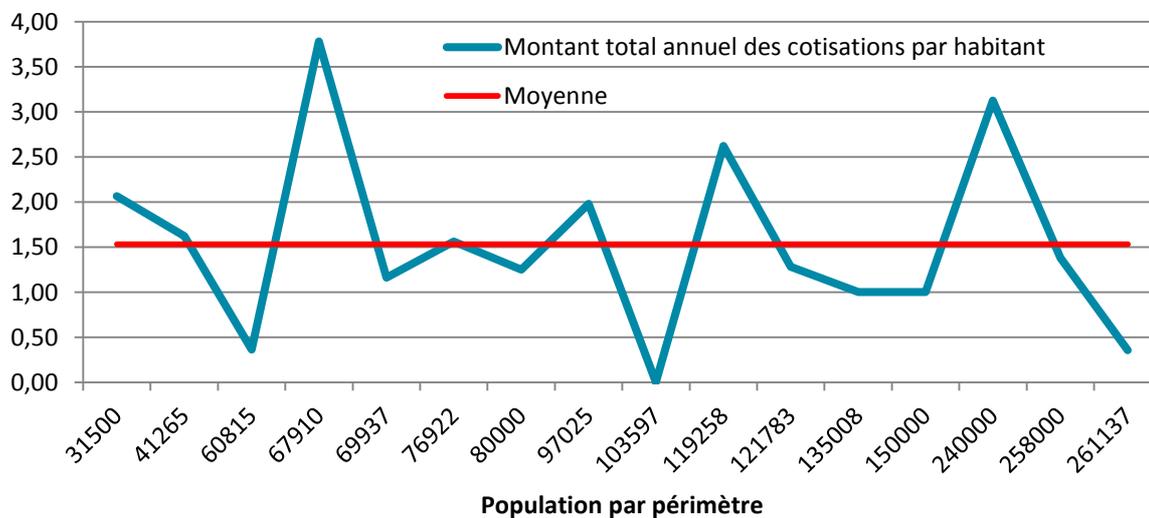
La grande majorité des établissements publics de SCoT utilise la population comme mode de répartition des contributions de ses collectivités membres. Cette méthode est parfois pondérée par d'autres facteurs tels que le potentiel fiscal (2 cas) ou la superficie (1 cas).

Le montant total des cotisations annuelles varie ainsi de 22 000 € à 750 000 €, soit une participation pouvant aller de **0,35 € à 3,78 € par an et par habitant**. La moyenne est de 1,53 € par an et par habitant.

Cotisations annuelles des collectivités membres (en euros)



Cotisations annuelles des collectivités membres par habitant (en euros)



B. Les autres sources de financement

1. L'État

	Nombre de bénéficiaires	Dotations moyenne	Dotations moyenne par habitant	Dotations minimum par habitant	Dotations maximum par habitant
Dotations générale de décentralisation	19	79 800 €	0,74 €	0,10 €	0,97 €
Subvention SCoT ruraux	8	81 600 €	1,18 €	0,38 €	2,24 €
Fonds de compensation de la TVA	7	29 900 €	0,32 €	0,03 €	0,61 €
Total des différentes dotations	20	126 500 €	1,26 €	0,1 €	3,23 €

2. Les collectivités territoriales et l'Union européenne

	Nombre de bénéficiaires	Subvention moyenne	Subvention moyenne par habitant	Subvention minimum par habitant	Subvention maximum par habitant
Région	13	74 500 €	1,1 €	0,05 €	3,35 €
Département	12	65 000 €	1 €	0,25 €	3,92 €
Union européenne	1	15 000 €	0,5 €	/	/

NB : Pour en savoir plus sur les possibilités de financement des SCoT par les régions et les départements, se référer aux tableaux annexes.



Les modalités d'intervention des régions en matière ou à l'égard des schémas de cohérence territoriale

région	études	mise en œuvre	autres	réfèrent SCoT
<p>ALSACE</p>	<p>La subvention à l'élaboration du SCoT est accordée au syndicat mixte du SCoT sur la base de 1€ par habitant dans la limite de 25 % de la dépense subventionnable et dans le respect de la prise en compte dûment justifiée de six thématiques prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ contribution au schéma régional de cohérence écologique, ▪ limitation des déplacements, ▪ foncier et pratiques agricoles au service d'une agriculture raisonnée, ▪ déclinaison SDAGE/SAGE, ▪ économie en lien avec le plan climat énergie territorial et le schéma directeur régional d'aménagement numérique du territoire, ▪ spécificité territoriale 	<p>En soutien à la mise en œuvre et au suivi des SCoT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les prestations d'études et d'expertise, de suivi, de mise en place d'indicateurs et d'évaluation d'impact, ainsi que les actions d'animation, de pédagogie et de sensibilisation nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du SCoT dans les domaines thématiques jugés prioritaires par la Région (cf. tableau en annexe) ▪ réalisées en régie ou déléguées à un ou des prestataire(s) extérieur (s), engagées à compter de l'adoption définitive du SCoT ; ▪ à l'exclusion des dépenses de fonctionnement (salaires chargés, déplacements et frais annexes), des frais obligatoires et des dépenses de communication et de logistique propres à la structure porteuse. <p>La subvention régionale à la mise en œuvre et au suivi du SCoT est accordée au syndicat mixte du SCoT pour des actions contribuant à l'aménagement régional et à la territorialisation du Grenelle de l'Environnement dans des domaines prioritaires pour la région, dans la limite de 50 % des dépenses totales de suivi et de mise en œuvre (hors frais de structure) et d'un plafond d'aide régionale cumulée annuelle maximum de 80 000 €.</p>	<p>Possibilité offerte aux SCoT d'émarger à un volet « actions communes SCoT/Pays » de la convention Intégrée de développement durable signée avec chacun des 10 pays alsaciens.</p>	<p>Clara JEZEWSKI-BEC Chargée de la mission "pays-planification territoriale & partenariats d'étude" - Service animation et aménagement du territoire ☎ 03 88 15 69 97 clara.jezewski-bec@region-alsace.eu</p>

région	études	mise en œuvre	autres	réfèrent SCoT
AQUITAINE	Capacité d'accompagnement financier des études des SCoT ruraux, notamment ceux préparés par des pays, dans le cadre de ses politiques contractuelles de cohésion territoriales.	non	Pas de dispositif systématique d'accompagnement des SCoT. Elle émet actuellement des avis occasionnellement, quand il y a un problème, après que le SCoT ait été arrêté. Un groupe de travail transversal va être mis en place pour proposer un dispositif qui permettra à la région d'être présente en amont dans un porté à connaissance, dans la phase de diagnostic par une participation technique aux ateliers de travail, par des avis aux stades PADD puis DOO	Daniel PROVINCE Directeur urbanisme et logement, adjoint au D.G.A. Pôle aménagement, transports, urbanisme et logement ☎ 05 57 57 81 81 daniel.province@aquitaine.fr
AUVERGNE	non	non	Dispositif souple de soutien financier de 80 000 euros maximum et de 40 % de crédits régionaux accordés uniquement aux pays.	Magali BOYER Responsable du pôle « développement solidaire des territoires » - DGA aménagement durable des territoires ☎ 04 73 31 96 35 m.boyer@cr-auvergne.fr
BOURGOGNE	Aide à l'élaboration (PADD et diagnostic) via des contrats de pays ou d'agglomération.	non	NP	Sébastien RIFFARD Chef de service "développement des territoires et de la santé" ☎ 03 80 44 37 82 sriffard@cr-bourgogne.fr
BRETAGNE				
CENTRE	Financement d'études (jusqu'à 80%) qui peuvent alimenter un volet du SCoT (TVB à l'échelle du pays, étude mobilité, étude habitat, étude foncier agricole ...) dans le cadre des contrats territoriaux	Financement de chargés de mission ayant tout ou partie dans leur mission le suivi du SCoT (ex : chargé de mission « habitat - mobilité » dans le cadre du SCoT) dans le cadre des contrats territoriaux	NP	Fabienne DUPUIS Directrice de l'aménagement du territoire ☎ 02 38 70 32 03 fabienne.dupuis@regioncentre.fr
CHAMPAGNE-ARDENNE	non	non	Réflexions en cours sur ce sujet avec les territoires ruraux dans le cadre du réseau rural régional animé par la région.	Didier BRETON Directeur de l'Aménagement du Territoire ☎ 03 26 70 31 11 dbreton@cr-champagne-ardenne.fr

région	études	mise en œuvre	autres	réfèrent SCoT
FRANCHE-COMTE	non	Réflexions vers un financement de poste (temps partiel) pour missions de coordination ou ingénierie durant mise en œuvre ou pour faire de la prospective.	Rédaction d'un porter à connaissance pour prise en compte des schémas régionaux. Mise en place d'un réseau d'animation SCoT/PLUI (organisations de journées thématiques) avec les techniciens et les agences d'urbanisme.	Bertrand COURVOISIER Chargé de mission - Direction de l'aménagement du territoire et de l'efficacité énergétique ☎ 03 81 61 61 60 bertrand.courvoisier@franche-comte.fr
ÎLE-DE-FRANCE				
LANGUEDOC-ROUSSILLON	non	non	Animation du réseau de techniciens des SCoT en coordination avec la DREAL : deux réunions techniques par an (élaboration du Sradet, le SRCE, le SRCAE,... les mobilités, l'occupation du sol, l'organisation urbaine) Mise à disposition de données SIG : "en association avec l'association SIGLR, regroupant les géomaticiens de la Région", mise à disposition des données de la DREAL (évolution de la tache urbaine résidentielle, consommation foncière)	Roland PENAVERE Chef de service Coopération Territoriale et aménagement du territoire ☎ 04 67 22 80 20 penavaire.roland@cr-languedocroussillon.fr
LIMOUSIN	Toute démarche d'élaboration de SCoT en Limousin peut faire l'objet d'un accompagnement financier au taux d'intervention de 30% maximum des dépenses HT éligibles et ce dans la limite des 80 % d'aides publiques. Ces dépenses éligibles correspondent à : <ul style="list-style-type: none"> la réalisation d'études la création de supports et d'actions de communication 	Toute démarche d'élaboration de SCoT en Limousin peut faire l'objet d'un accompagnement financier au taux d'intervention de 30% maximum des dépenses HT éligibles et ce dans la limite des 80 % d'aides publiques. Ces dépenses éligibles correspondent à : <ul style="list-style-type: none"> la création de supports et d'actions de communication des actions d'animations (en régie et/ou prestation). 	La Région pourrait soutenir des initiatives de SCoT ruraux dans le cadre de ses politiques territoriales.	Emmanuel LATHIERE Chef du Service Cohésion Territoriale - Pôle Aménagement du Territoire ☎ 05 55 45 54 61 e-lathiere@cr-limousin.fr
LORRAINE	Participations ponctuelles au financement d'études complémentaires (études friches, mobilité,...) dans le cadre des contrats d'appui au développement des territoires (CADT)	non	NP	Sylvie SCHUTZ Chargée d'études - Cellule études et planification - Pôle appui aux territoires ☎ 03 87 54 32 11 sylvie.schutz@lorraine.eu
MIDI-PYRENEES				

région	études	mise en œuvre	autres	réfèrent SCoT
NORD-PAS DE CALAIS	non	non	<p>L'accompagnement de la région s'organise autour des missions suivantes (assurées essentiellement par la mission aménagement Régional (MAR) du pôle aménagement régional et dynamiques territoriales).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un présentiel à toutes les étapes clefs des projets de SCoT par les agents de la MAR, ▪ une collaboration renforcée avec les services de l'Etat et les deux conseils généraux pour contribuer à la prise en compte d'enjeux d'échelles régionales, ▪ la mise à disposition des territoires d'outils (SIG) et d'études régionales territorialisées, ▪ l'affirmation d'un positionnement politique par l'adoption en commission permanente et commission ▪ par le financement de projets mutualisés tels que l'Inter SCoT Terres du Nord, ▪ par des moyens humains qui, au gré de l'organisation des territoires, peuvent être localisés au sein des syndicats mixtes de SCoT (chargé de mission plan climat, TVB, Pays) ▪ par un renforcement du conditionnement des dispositifs d'aménagement du territoire au regard notamment de l'avis rendu par les élus sur les projets de SCoT arrêtés. 	<p>Matthieu NEDELLEC Mission aménagement territorial ☎ 03 28 82 52 94 mathieu.nedellec@nordpasdecalais.fr</p>

région	études	mise en œuvre	autres	réfèrent SCoT
BASSE NORMANDIE	non	non	<p>Mise à disposition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ portail Géonormandie ▪ système d'information statistique régionalisé SISTER ▪ catalogue des études Circé <p>En partenariat avec l'EPFN, réalisation d'un observatoire foncier qui permet de connaître l'évolution du foncier sur un territoire de SCoT (coût de l'observatoire partagé entre la région, l'EPFN et le maître d'ouvrage). Animation du réseau de techniciens des SCoT avec une ou deux réunions techniques par an (risques, liens avec les SAGE, biodiversité, etc...).</p>	<p>Ghislaine HOUËIX Direction de l'aménagement et du développement durables - Service environnement ☎ 02 31 06 89 47 g.houeix@crbn.fr</p>
HAUTE-NORMANDIE	<p>La Région HN aide financièrement à la phase de lancement du SCoT. Cette action doit être inscrite dans le contrat de Pays et est financée par le biais du Fonds Régional d'Aménagement et de Développement des Territoires. L'aide peut prendre 2 formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ aide aux études entre 25 % et 50 % du coût des études, selon les demandes des territoires ▪ aide au poste à 50 % maximum 	non	NP	<p>Nelly ZURKINDEN Chef du Service Collectivités et Vie des Territoires ☎ 02 35 52 23 59 Nelly.ZURKINDEN@cr-haute-normandie.fr</p>
PAYS DE LA LOIRE	<p>Mise en place d'un fond régional d'études stratégiques (FRES) : taux d'intervention jusqu'à 50 % du coût HT / TTC du SCoT selon que le bénéficiaire récupère ou non la TVA</p>			<p>Nathalie LE BOULCH-VILLERS Directrice de l'action territoriale et démocratie ☎ 02 28 20 54 81 nathalie.villers@paysdelaloire.fr</p>

région	études	mise en œuvre	autres	réfèrent SCoT
PICARDIE	<p><u>/!\</u> Dispositions régionaux d'aide aux SCoT pour la Région Picardie entre 2007 et 2013 (aides en cours de redéfinition pour la période 2014-2020)</p> <p>Des subventions directes pour l'élaboration des SCoT ont été attribuées dans le cadre de la politique territoriale de la Région, entre 2006 et 2012 via les Contrats d'appui aux Pays de Picardie (CRAPP), puis sur un dispositif transitoire en 2013 (Dispositif d'appui aux initiatives des Territoires). Ces subventions ont porté majoritairement sur les études de tout ou partie des SCoT, et plus marginalement sur des postes de chargés de mission/animateur SCoT. Sur cette période, la Région Picardie a consacré 1,4 millions d'euros pour les études et l'animation de 22 SCoT.</p> <p>Des subventions indirectes sont également attribuées via une adhésion annuelle aux Agences d'Urbanisme (AU), adossée à un programme partenarial comprenant notamment la réalisation, l'animation et la mise en œuvre des SCoT sur le périmètre de l'Agence.</p>	non	<p>L'accompagnement technique de la Région s'exprime au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'un présentiel des chargés de mission Territoire à toutes les étapes clés du SCoT ; ▪ la mise à disposition des établissements publics de SCoT d'outils SIG et de données (Géopicardie/Géoterritoires) ; ▪ la production d'un avis interservice sur le document arrêté. <p>Le vote de l'avis en session du Conseil régional, depuis juin 2012, permet un positionnement régional vis-à-vis des PADD et DOO, sur la base des partis pris du SRADDT, de ses déclinaisons opérationnelles (Directives régionales d'aménagement), et des différents schémas sectoriels.</p> <p>La mise en place d'un Réseau régional d'aménagement (RRA), en cours, entend proposer aux établissements publics de SCoT un lieu d'échange, de mutualisation d'expériences et d'acculturation collective.</p>	<p>Mylène QUILICHINI Direction de la Prospective, de la Programmation, de l'Aménagement durable et de l'Europe mquilichini@cr-picardie.fr</p> <p>Nathalie GAL Direction des Relations avec les Territoires, de l'Aménagement et du Logement ngal@cr-picardie.fr</p>
POITOU-CHARENTES	<p>Pas de financement systématique mais des financements ponctuels de certains volets d'études, notamment le volet environnement (dans le cadre des contrats régionaux de développement durable)</p>	non		<p>Jacques SAUVESTRE j.sauvestre@cr-poitou-charentes.fr</p>

région	études	mise en œuvre	autres	réfèrent SCoT
<p>PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR</p>	<p>1/ Pour l'aide à l'étude d'opportunité d'un SCoT (Axe 1) : jusqu'à 40 % du coût de l'étude, subvention plafonnée à 25 000 € 2/ Pour l'aide à l'élaboration ou à la révision d'un SCoT (Axe 2) : Jusqu'à 40 % du coût global du processus, subvention plafonnée à 75 000 €.</p>		<p>1/ Aide au recrutement d'un géomaticien dans le cadre de la mise en œuvre de système d'information géographique (SIG) et au recrutement d'un chargé de mission SCoT dont le contrat répondra aux caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le montant de la rémunération doit être supérieur ou égal à 120% du SMIC ▪ le temps de travail ne peut être inférieur à 4/5 d'équivalent temps plein ▪ le chargé de mission recruté devra être détenteur d'un diplôme de niveau Bac+4 au minimum dans le domaine technique considéré. <p>Les modalités d'accompagnement et de versement de la subvention sont détaillées dans une convention signée entre le bénéficiaire et la région. Montant de la subvention : 36 000 € sur trois ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 18 000 € l'année 1, ▪ 12 000 € l'année 2, ▪ 6 000 € l'année 3 <p>2/ Aide à la numérisation des plans cadastraux : Coût de la numérisation en HT. L'aide de la région est conditionnée à la signature de la convention DGFIP par la région en tant que partenaire associé. Aide au déploiement d'un SIG : Acquisition de logiciels et d'équipements informatiques en HT. Aide à l'élaboration d'un MOS : coût de l'élaboration de la cartographie en HT.</p>	<p>Véronique VOLLAND Chargée de mission foncier, urbanisme - Service habitat, foncier, urbanisme - Direction habitat, urbanisme et aménagement urbain (DHUUAU) ☎ 04 91 57 50 57 vvolland@regionpaca.fr</p>
<p>RHONE-ALPES</p>	<p>non</p>	<p>non</p>	<p>Suivi technique des procédures avec mise en place d'une lettre de cadrage</p>	<p>Françoise REMY ☎ 04 26 73 43 93 fremy@rhonealpes.fr</p>

Les modalités d'intervention des départements en matière ou à l'égard des schémas de cohérence territoriale

Département	Financements	Autres aides	réfèrent SCoT
01 (AIN)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Études préalables de faisabilité concernant le futur périmètre envisagé. Taux : 50% du coût de l'étude plafonnée à 40 000 € ➤ Études générales : aide de 2€/habitant plafonnée à 70 000 € Evaluation environnementale : aide 1€/habitant plafonnée à 20 000 € (ces aides s'appliquent aussi dans le cadre d'une révision de SCoT avec un plafond de 40 000 € pour les études générales) Pour être subventionnables, les différentes études ne pourront pas être commencées avant d'avoir été autorisées par le Conseil Général. ➤ Etudes complémentaires à un SCoT approuvé permettant la mise en œuvre de dispositions d'urbanisme : aide à 40% du coût des études plafonné à 40 000 € 		<p>Cédric BARGOT Responsable Service de l'aménagement DGAA / Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie ☎ 04 74 24 48 22 cedric.bargot@cg01.fr</p>
02 (AISNE)	<p>Le Conseil général de l'Aisne accompagne financièrement les collectivités dans l'élaboration et la révision de leur SCoT. Cette aide peut être délivrée dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Local (CDDL). Ce sont des contrats entre le Département et chaque EPCI au bénéfice des communes membres de cet EPCI, syndicats intercommunaux et l'EPCI lui-même.</p> <p>Au titre de ce contrat, la subvention départementale ne peut pas dépasser 50 % du coût TTC de l'opération (études), dans la limite de 80 % d'aide publique.</p> <p>En outre, un dispositif spécifique existe pour les collectivités réalisant un volet patrimoine naturel dans le cadre des SCoT. L'aide peut représenter 80 % du coût dans la limite de 30 000 € pour un EPCI et dans la limite de 50 000 € pour un groupement d'EPCI.</p>		<p>Laure MARION Chef du service des Territoires et Affaires Européennes Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Economie et du Développement Durable ☎ 03 23 24 68 07 lmarion@cg02.fr</p>
03 (ALLIER)	non		<p>Maurice THUIZAT Directeur de l'Aménagement du Territoire et du Partenariat Local ☎ 04 70 34 40 81 THUIZAT.M@CG03.FR</p>
04 (ALPES DE HAUTE-PROVENCE)	non	Portés à connaissance.	<p>Marie-Ange PORT LEVET Direction des Stratégies d'Aménagement Territorial m.portlevet@cg04.fr</p>

Département	Financements	Autres aides	réfèrent SCoT
06 (ALPES-MARITIMES)	non	Alimentation des groupes de travail sur les problématiques et données relevant des compétences du Département (+ enquête ménages). Données et problématique inter-SCoT également alimenté par l'agence d'urbanisme dont le CG est membre.	Antoine DELAHAYE Chef du service de l'Aménagement du Logement et du Développement rural ☎ 04 97 18 73 00 adelahaye@cg06.fr
09 (ARIEGE)	Le CG a financé l'étude du SCoT Vallée de l'Ariège à hauteur de 50 000 € pour un coût d'étude de 200 000 €.	Le Conseil général de l'Ariège a aidé techniquement le syndicat mixte d'élaboration du SCoT Vallée de l'Ariège tout au long de l'élaboration du document : participation aux réunions, rédaction d'avis technique, transmission de documents. Les techniciens des différentes directions se sont déplacés aux nombreuses réunions thématiques en fonction de leurs compétences. A la demande du syndicat, le CG a également proposé une fiche de poste pour le recrutement de la chargée de mission SCoT.	Oriane VEZIAN Service Aménagement urbain / Déchets (SAUD) Direction de l'Aménagement et de l'Environnement (DAME) ☎ 05 61 02 09 09 ovezian@cg09.fr
11 (AUDE)	Aides dans le cadre des contrats d'agglomération et des dispositifs d'aide aux collectivités		Catherine LUCIANI catherine.luciani@cg11.fr
13 (BOUCHES-DU-RHONE)			Paulette RICHARD Coordonnatrice suivi SCoT/PLU Direction de l'Economie, de l'Aménagement du Territoire et de la Recherche Service Aménagement et Urbanisme ☎ 04 13 31 22 34 paulette.richard@cg13.fr Vincent DELAUNAY Direction de la Vie Locale ☎ 04 13 31 39 47 Vincent.delahunay@cg13.fr
14 (CALVADOS)	Aides à l'élaboration (rien de prévu pour l'instant dans le cadre des révisions)		Christophe REGENT Directeur des Territoires et de l'Europe Christophe.REGENT@calvados.fr

Département	Financements	Autres aides	réfèrent SCoT								
19 (CORREZE)	<p><u>Études d'urbanisme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Dépense subventionnable</u> : Coût H.T. de l'opération à réaliser. ➤ <u>Taux de subvention</u> : Modulation du taux selon la richesse fiscale des collectivités et leur volonté de mobiliser l'impôt local basée sur le niveau de la DETR. <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Modulation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux Maximum</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>Taux Moyen</td> <td>15 %</td> </tr> <tr> <td>Taux Minimum</td> <td>10 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>La subvention du Département est cumulable à celles de l'État (D.G.D.) et de l'ADEME.</p>	Modulation		Taux Maximum	20 %	Taux Moyen	15 %	Taux Minimum	10 %	<p>Le CG, via le volet territorial, et son ingénierie à disposition des territoires œuvre aux côtés de l'Etat à la mise en œuvre d'une étude préfigurative à la structuration territoriale à l'échelle de 6 EPCI.</p> <p>Cette dernière doit permettre la définition une stratégie territoriale devant s'inscrire dans une démarche de programmation (Pays, Leader...) et de planification prospective (SCoT).</p>	<p>Maxime ESTRADE Directeur de l'aménagement du territoire ☎ 05 55 93 78 26 maestrade@cg19.fr</p>
Modulation											
Taux Maximum	20 %										
Taux Moyen	15 %										
Taux Minimum	10 %										
22 (COTES-D'ARMOR)	non		<p>Patrick Vallée Directeur de l'Economie de l'Emploi et des Territoires VALLEPatrick@cg22.fr</p>								
28 (EURE-ET-LOIR)	<p>Le Département soutient financièrement les territoires porteurs de SCoT au travers d'un fonds de développement adossé aux dispositifs contractuels que nous avons avec chacun des EPCI.</p> <p>Le montant de cette aide est de 80% du coût HT restant à la charge du maître d'ouvrage, déduction faite des autres participations avec une dépense subventionnable plafonnée à 100 000€ HT.</p>		<p>Adeline OLLIVIER Direction aménagement et environnement Chargée de mission Habitat Urbanisme ☎ 02 37 23 59 45 adeline.ollivier@cg28.fr</p>								
30 (GARD)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ aide forfaitaire à l'installation et la mise en place (2x10 000 €), ➤ aide pour les études à hauteur de 25% (avec un pro rata pour les SCoT interdépartementaux). <p>Le principe et les modalités d'une participation financière n'ont pas été définis. Toutefois, l'intervention sur de études portant sur des thématiques spécifiques pourrait être envisagée, sous réserve des disponibilités financières qui sont de plus en plus limitées.</p>	<p>Le Département a participé à l'AMO du SCoT Uzège Pont du Gard (prestation de la SEM Départementale SEGARD.)</p>	<p>Gilbert SARZI Chef de service Aménagement du territoire Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat ☎ 04 66 76 77 64 gilbert.sarzi@gard.fr</p>								
34 (HERAULT)	non	<p>Les services du Conseil Général sont très présents pour le PAC et l'association en tant que PPA ; allant jusqu'à une co-élaboration des parties importantes sur la phase diagnostic sur un territoire.</p>	<p>Pascal PERRISSIN Pôle Développement et Aménagement Directeur adjoint chargé des politiques territoriales et du foncier ☎ 04 67 67 54 85 pperrissin@cg34.fr</p>								

Département	Financements	Autres aides	réfèrent SCoT
35 (ILLE-ET-VILAINE)	non		Anne HELBERT Responsable Service Aménagement Urbanisme Habitat Direction de l'Aménagement Pôle Développement ☎ 02 99 02 20 17 anne.helbert@cg35.fr
38 (ISERE)	non	Aides au titre des enveloppes territoriales (aides à l'investissement sur projet, programmation par la conférence des maires de chacun des 13 territoires). Travail avec les SM SCoT sur la recombinaison de l'ingénierie publique territoriale ainsi que sur la stratégie départementale de préservation/valorisation des espaces naturels et agricoles.	Christel BARACH Direction de l'aménagement des territoires c.barach@cg38.fr
41 (LOIR ET CHER)	non		Patricia PELERIAUX Chargé de mission Politiques contractuelles ☎ 02.54.58.41.64 patricia.peleriaux@cg41.fr
43 (HAUTE-LOIRE)	En 2004, le Département de la Haute Loire a participé au SCoT de la Jeune Loire pour la réalisation <u>des études uniquement</u> à hauteur de 22 500€ (15% de 150 000€). En 2013, le Département de la Haute Loire a participé au SCoT du Velay pour la réalisation <u>des études uniquement</u> à hauteur de 54 000€ (15% de 360 000€). Cette participation est ajustée annuellement et proratisée en fonction des dépenses réellement engagées.	Il assiste aux comités techniques SCoT Il sert d'interface avec les services du Département et les cabinets qui assistent les syndicats mixtes. Il synthétise et rédige les rapports en vue du passage des différents avis devant l'assemblée départementale	Yannick DURAND Démarches de territoires ☎ 04 71 07 43 48 yannick.durand@cg43.fr
44 (LOIRE-ATLANTIQUE)	non	Volonté forte de mettre en place une démarche de dialogue à la fois avant et après l'avis PPA. Participation et animation du réseau Inter-SCoT	Ronan PAGEOT Service Aménagement du territoire ☎ 02 40 99 60 23 Ronan.PAGEOT@loire-atlantique.fr
45 (LOIRET)	Oui (Pas encore de dispositif général mais une volonté d'apporter un soutien financier aux SCoT).		Fabienne PIGNOLET Responsable du service appui aux territoires et aux entreprises ☎ 02 38 25 41 35

Département	Financements	Autres aides	réfèrent SCoT
46 (LOT)	Aide forfaitaire discutée lors des séances permanentes du Conseil général, après réception de la demande. Actuellement, le Département a conventionné avec 2 Scot (Pays de Figeac et Cahors - Sud Cahors) et a octroyé une subvention d'un montant compris entre 15 et 30 % du montant de l'étude, en fonction des plans de financements pré établis par les syndicats compétents. Deux autres démarches Scot sont en cours dans le Lot (Pays Bourian et Vallée de la Dordogne), mais n'ont pas encore sollicité de financement départemental.	Les services du Département participent ainsi aux comités techniques, voire comités de pilotage, ainsi qu'aux ateliers thématiques et réunions de travail. Les services du Département apportent leurs contributions en fonction du porté à connaissance (voirie, développement numérique, transport, habitat, environnement, urbanisme). D'une part, cela permet aux bureaux d'études d'accéder aux données les plus récentes sur les compétences départementales en phase diagnostic. D'autre part, le Département s'assure de la traduction des enjeux de ses politiques dans les documents rendus opposables	Magali BAUDES Chargée de mission urbanisme et aménagement Service environnement - DIA ☎ 05 65 53 43 33 Magali.BAUDES@cg46.fr
47 (LOT-ET-GARONNE)	Les élus départementaux examineront, au cours du vote de la DM2 cet automne, la possibilité d'accompagner les études de SCoT dans le cadre d'une aide à l'ingénierie qui pourrait être fixée entre 15 et 30% d'une assiette plafonnée à 100 000 € de coût d'étude.		Anne LAFON Responsable du pôle Habitat-Logement-Urbanisme Direction des Infrastructures, des Transports et du Logement ☎ 05 53 69 42 05 anlafon@cg47.fr
53 (MAYENNE)	non	Notre appui consiste au moment du lancement du SCoT à proposer un « porter à connaissance » à l'instar de celui élaboré par les services de l'État sur différentes thématiques relatives aux compétences obligatoires ou facultatives du Conseil général, accompagné de plans et autres documents pouvant intéresser l'EPCI (infrastructures routières, économie, culture, démographie médicale, environnement...).	Nadia BAZUREAU Directrice de l'économie et du développement local Nadia.BAZUREAU@cg53.fr
60 (OISE)	A) CONDITIONS CUMULEES D'ELIGIBILITE GENERALE A L'AIDE Intégration dans le rapport de présentation d'une étude foncière sous la forme d'un référentiel foncier déclinée en 4 phases Validation du cahier des charges par les services compétents du Conseil général avant le lancement de la consultation (ou, le cas échéant, du projet d'avenant au marché), et association des services compétents du Conseil général tout au long de la démarche d'élaboration ou de révision du SCoT et, le cas échéant, de l'EPFLO, notamment dans le cadre de l'étude foncière, en tant que personne qualifiée ; Prise en compte des domaines ayant trait aux compétences du Conseil général (projets départementaux relatifs aux réseau très haut débit, infrastructures, habitat, développement économique, espaces naturels sensibles, déchets et circulations douces, plan climat-énergie...) et des		Tristan PELTYN Direction Adjointe du Logement, de la Politique de la Ville et de l'Habitat ☎ 03 44 10 41 78 tristan.peltyn@cg60.fr

Département	Financements	Autres aides	réfèrent SCoT
	orientations du Plan Départemental de l'Habitat ; Réalisation d'une étude d'opportunité pour la contractualisation d'un Programme d'Action Foncière (PAF) avec l'EPFLO. Pour solliciter une subvention, l'EPCI doit respecter un délai de 5 ans : entre la date d'approbation d'un SCoT et la date de prescription d'un nouveau SCoT ou d'une révision (ce délai n'est pas requis dans le cas d'une prescription d'un SCoT en vue de le conformer aux lois Grenelle) ; entre la date de remise de l'étude foncière ayant bénéficiée d'une aide départementale et la date de prescription du SCoT. B) MONTANT DE L'AIDE Subvention d'investissement de 30% du coût total de l'étude d'élaboration HT sur une assiette subventionnable plafonnée à 140 000 € HT. Le coût prévisionnel du projet n'est plus révisable dès lors que celui-ci a bénéficié d'un accord de financement en Commission permanente		
63 (PUY-DE-DOME)	Aide à l'élaboration (ex : 70 000 € pour l'étude du SCoT du Pays d'Issoire) et à la mise en œuvre avec prise en charge de frais de fonctionnement (ex : 15 000 € de subvention pour un poste pour le SCoT du Pays des Combrailles) dans le cadre de contrats de partenariats avec les syndicats mixtes de Pays.		Véronique DELMAS Direction de l'habitat et de l'urbanisme ☎ 04 73 42 71 49 Veronique.delmas@cg63.fr
64 (PYRENEES-ATLANTIQUES)	non	Le territoire est doté de l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées qui contribue à l'élaboration de SCoT (SCoT arrêté Pays du Grand Pau ; SCoT approuvé Bayonne Sud-Landes) en maîtrise d'œuvre mais qui peut aussi être mise à contribution en assistance à Maîtrise d'ouvrage. Le projet d'agence 2014-2017 prévoit que celle-ci intervienne en phase post-élaboration de SCoT pour leur mise en œuvre, la sensibilisation des élus quant aux répercussions de ces documents d'urbanisme sur les politiques sectorielles des collectivités.	Xavier CAHN Chargé de mission Aménagement et Urbanisme Direction de l'Aménagement, de l'Equipement et de l'Environnement ☎ 05 59 40 36 71 Xavier.Cahn@cg64.fr
67 (BAS-RHIN)	Dans le cadre de l'élaboration ou de la révision d'un SCoT : Dépenses afférentes aux études et à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (20 % du montant H.T. des dépenses subventionnables et dans la limite d'une aide plafonnée à 60 000 € par SCoT).		René ROESCH Directeur adjoint du Développement Economique, Territorial et International ☎ 03 88 76 67 52 rene.roesch@cg67.fr
68 (HAUT-RHIN)	De manière territorialisée selon les 7 territoires de vie du Haut-Rhin, dans le cadre des CTV (Contrat de Territoire de Vie). A titre d'exemple, pour la révision du SCoT "Montagne-Vignoble-Ried", le Département participe à hauteur de 20 % dans le cadre du CTV "Piémont-Val-d'Argent".	Mission d'Assistance générale à Maîtrise d'ouvrage (AMO) apportée aux syndicats mixtes du SCoT : cette mission est assurée par l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin).	Mathias MEONI Service Prospective et Aménagement ☎ 03 89 30 61 28 Meoni@CG68.FR

Département	Financements	Autres aides	réfèrent SCoT
69 (RHONE)	non	Aides financières et opérationnelles occasionnelles sur des actions périphériques : financement d'étude sur les schémas paysagers, positionnement économique de sous-secteurs,...	Nicolas HELBERT Chef de service Aménagement et tourisme Direction de l'aménagement durable ☎ 04 72 61 25 29 nicolas.helbert@rhone.fr
70 (HAUTE-SAONE)	Le Conseil général de la Haute-Saône n'a pas de dispositif spécifique dans le cadre des SCoT. En revanche, le Conseil général intervient notamment sur les territoires au niveau des EPCI, dans le cadre des Programmes d'Actions Concertées Territoriales (PACT 2014-2019). Ces contrats sont signés entre le Conseil général et les EPCI, et ils s'insèrent dans la stratégie globale de développement de chaque territoire. D'autres dispositifs existent comme : - une aide financière pour l'animation des structures intercommunales ; - un soutien financier à l'ingénierie des Pays.		Benjamin GOIZET Direction de l'aménagement et du développement durables Service aménagement, logement et affaires européennes ☎ 03 84 95 77 36 Benjamin.GOIZET@cg70.fr
71 (SAONE-ET-LOIRE)	Un règlement d'intervention destiné à soutenir les études nécessaires à l'élaboration des SCoT a été adopté en Assemblée départementale de décembre 2010. Les syndicats et les EPCI compétents en la matière peuvent bénéficier de cette aide d'un montant maximum de 45 000 €, soit 30% d'une assiette éligible fixée à 150 000 €. L'octroi de la subvention donne lieu à l'établissement d'une convention dans laquelle les conditions de participation et de contribution du Département, de la société civile organisée et de la population sont spécifiées. De même, les Conseillers généraux concernés par le périmètre du SCoT et les vice-Présidents en charge de ces domaines devront être associés à ces travaux.	Les services du CG71 élaborent des « contributions thématiques territorialisées » déclinées sur la base de diagnostics complets des territoires et de perspectives / visions stratégiques liées aux enjeux identifiés sur tous ses domaines de compétence ou de connaissance (habitat, routes, gestion des déchets, développement du tissu économique local, préservation des espaces naturels, transport, aides aux personnes âgées et handicapées, accueil petite enfance, solidarité, développement touristique, aménagement numérique, ...). Ces contributions constituées sous la forme de classeurs thématiques sont étayées sur la base de cartographies, d'inventaires détaillés, de documents d'analyse, de descriptions des enjeux de territoires et de solutions inhérentes. Elles sont transmises aux territoires constitués comme supports d'aide à la décision. La démarche portée par le Département a pour objectif de dégager les forces et faiblesses des territoires, de construire une réflexion partagée avec tous les acteurs du territoire et de participer à la définition des stratégies adaptées aux spécificités des territoires. Pour mettre en œuvre ce projet, un service	Julien BOULLIER Directeur de l'Aménagement Durable des Territoires et de l'Environnement ☎ 03 85 39 56 78 j.boullier@cg71.fr

Département	Financements	Autres aides	réfèrent SCoT
		"stratégie et développement des territoires" rattachée à la DADTE a été créé. Il a vocation à travailler de manière très transversale avec l'ensemble des autres directions concernées.	
72 (SARTHE)	non	La Mission Politiques contractuelles et territoriales est chargée de suivre l'élaboration des SCoT dans le département et, à ce titre participe aux réunions organisées par les territoires en charge des SCoT. Une organisation interne avec la nomination de référents SCoT par services concernés a également été mise en place afin de produire des avis circonstanciés au moment de la phase d'approbation et lorsque que les PPA sont consultées. L'année 2014 devrait également être mise à profit pour élaborer des portés à connaissance du Département à l'attention des territoires en cours d'élaboration de SCoT : Pays Vallée de la Sarthe, Pays de la Haute Sarthe et Pays Vallée du Loir.	Nathalie LAURENT Chargée de mission Politiques contractuelles et territoriales DGA du Développement Territorial ☎ 02 44 02 41 56 nathalie.laurent@cg72.fr
73 (SAVOIE)	Le Département de la Savoie accompagne les établissements publics porteurs de SCoT via un cadre contractuel propre à chacun des 7 territoires: les contrats territoriaux de Savoie (CTS). Ces contrats sont conclus avec les intercommunalités ou les syndicats mixtes qui définissent en lien avec le Département les priorités du territoire et la répartition des aides financières. Ces aides ont jusqu'à lors pu financer plusieurs types d'opérations: - des études spécifiques dans le cadre de l'élaboration des SCoT, - des postes de chef de projet SCoT, - des acquisitions foncières dans le cadre des objectifs fixés par le SCoT		Tony BOISSENIN-GRANDJEAN Chargé de mission aménagement et développement durable Tony.BOISSENIN-GRANDJEAN@savoie.fr
74 (HAUTE-SAVOIE)	non	Le Conseil Général de la Haute-Savoie fournit un porter à connaissance.	Pascal REYNAUD Chef du service de l'Aménagement, du Logement et du Développement Rural ☎ 04 50 33 51 09 Pascal.REYNAUD@cg74.fr
76 (SEINE-MARITIME)	- Frais d'études nécessaires à l'élaboration et la révision des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), - Hors Communautés d'agglomération : l'acquisition ou la numérisation des données cartographiques nécessaires à la réalisation des études. Taux : 30 % de la dépense éligible HT plafonnée à 180 000 €. Autofinancement minimum du maître d'ouvrage égale à 20% du		Marie-Laure SUCRE Directrice de l'Aménagement et de l'Habitat ☎ 02 35 03 51 50 Marie-Laure.Sucre@cg76.fr

Département	Financements	Autres aides	réfèrent SCoT
	<p>montant des dépenses HT. Sont en revanche exclus : les frais de publicité légale, de reproduction des dossiers, de communication interne ou externe liée à l'élaboration et la révision des Schémas de Cohérence Territoriale, les dépenses liées aux actions de concertation (réalisation de plaquettes, de panneaux, d'expositions, etc.), la rémunération du Commissaire enquêteur, les prestations annexes et/ou préalables nécessaires à l'élaboration et à la révision des Schémas de Cohérence Territoriale. En contrepartie, le territoire s'engage à transmettre ces éléments au Département sous format numérique, en vue d'une intégration dans le SIG de la collectivité. La subvention sera versée en fonction de l'état d'avancement de l'étude, en trois mandatements au maximum, et au vu des pièces justificatives mentionnées dans l'arrêté de subvention.</p>		
77 (SEINE-ET-MARNE)	non		<p>Frédérique GABLIER-DAUTRY frederique.gablier-dautry@cg77.fr</p>
84 (VAUCLUSE)	<p>Les bénéficiaires sont les maîtres d'ouvrage de SCoT ainsi que l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse. Cette aide est ciblée sur l'aide aux études visant : l'élaboration, la révision et le suivi / évaluation des SCoT. Cette aide est réservée aux SCoT et ne peut être allouée aux schémas de secteur. Le taux d'intervention du Département de Vaucluse est fixé à : - 10 % pour les territoires de SCoT comprenant une Communauté d'Agglomération ; - 20 % pour les territoires de SCoT ne comprenant pas de Communauté d'Agglomération. L'assiette subventionnable est plafonnée à : - 150 000 € Hors Taxes par SCoT (hors dépenses effectuées en régie) pour les démarches d'élaboration et de révision ; - 50 000 € Hors Taxes par SCoT (hors dépenses effectuées en régie) pour les démarches de suivi-évaluation. L'aide départementale est conditionnée à : - la participation du Département à la définition du cahier des charges des études, - la représentation du Département au sein du Comité assurant la direction de l'étude ainsi qu'au sein des groupes de travail mis en place dans le cadre de cette démarche, - à l'accès du Département à la base de données brute ainsi produite. La subvention obtenue au titre de la mise en place d'une démarche de suivi / évaluation ne peut être obtenue qu'une fois pour la durée de vie minimale d'un SCoT, soit, pour une durée de 10 ans.</p>		<p>Véronique ALMERAS Service Planification et Gestion Urbaine Direction Aménagement et Développement Durable ☎ 04 32 40 79 00 veronique.almeras@cg84.fr</p>

Département	Financements	Autres aides	réfèrent SCoT
85 (VENDEE)	non	Création d'une charte de gestion économe de l'espace mettant en place des actions ou des recommandations intéressant les SCoT.	Philippe GUIMBRETIERE Directeur de l'économie, de l'aménagement et du Tourisme ☎ 02 51 44 26 28
86 (VIENNE)	Subvention de 30 000 euros au lancement du SCoT du Seuil du Poitou. Envisage, si les moyens financiers le permettent, de financer les futures études du SCoT du Sud Vienne.	Mise à disposition de l'ensemble des moyens départementaux (agence d'urbanisme,...) au lancement du SCoT du Seuil du Poitou.	Patrick PICHON ☎ 05 49 55 66 57 ppichon@cg86.fr



Financement européen des SCoT : retour d'expérience pour la période 2007-2013

Région	Nom du SCoT	Action ou étude subventionné(e)	Titre de l'aide	Montant reçu (ou motif du refus)	Remarques	Interlocuteur
POITOU-CHARENTES	Vals de Saintonge	Volet énergie/climat du SCoT	Au titre du FEDER, dans le cadre "des démarches de planification permettant de s'adapter et de lutter contre le réchauffement climatique".	65 000 € sur la période 2009-2011 (18 mois).	Très compliqué et très long.	David GENEAU Directeur de l'Urbanisme et de l'Aménagement ☎ 05 46 33 24 77 david.geneau@cdeva.lsdessaintonge.fr
RHONE-ALPES	SCoT du Grand Rovaltain	Etat Initial de l'Environnement	PO FEDER 2007-2013 Compétitivité régionale et emploi Fiche action 14-1 « Démarches intégrées et exemplaires de diagnostic territorial et d'évaluation environnementale »	Refusée au motif du niveau de consommation de l'enveloppe attribuée à la FA 14		Olivier BAUDY Directeur ☎ 04 75 55 05 32 Olivier.baudy@scotr.ovaltain.fr
AQUITAINE	SCoT du Pays de l'Agenais		FEADER – mesure 341 B / Ingénierie : élaboration et animation de stratégies locales de développement	Compétence régalienne : l'Europe ne peut pas intervenir en la matière		Julie DEROY Coordinatrice du Syndicat Mixte / Chef de projet SCoT ☎ 05.53.69.53.42 julie.deroy@agglo-agen.fr
AUVERGNE	SCoT du Pays du Velay	-L'ensemble du marché relatif à l'élaboration du SCoT (réalisé par un prestataire) -poste de chargé de mission SCoT créé à cette occasion (et ses frais de déplacement).	FEDER : Programme Objectif Compétitivité Régionale et Emploi 2007-2013, Axe 2 Développement éco et attractivité du territoire ; Priorité 4 Ingénierie territoriale et nouveaux outils de gouvernance	32,88 % des dépenses engagées jusqu'à fin 2015. Ce qui devrait représenter au final environ 22% des dépenses de l'élaboration du SCoT, y compris chargé de mission		Laurence VIGNAL Coordinatrice du Pays ☎ 04 71 57 67 90 paysvelay@gmail.com

Région	Nom du SCoT	Action ou étude subventionné(e)	Titre de l'aide	Montant reçu (ou motif du refus)	Remarques	Interlocuteur
LORRAINE	SCoT Sud 54	<p><u>Dans le cadre de l'élaboration du SCoTSud54</u> (2009-2014), le Syndicat Mixte a bénéficié d'un soutien financier de l'Europe :</p> <p>-Etude trame verte et bleue à hauteur de 30% - FEDER - Axe B : Promouvoir le développement durable - Mesure B.1.3. : Préserver la biodiversité et les sites naturels et remarquables et soutenir la sensibilisation à l'environnement</p> <p>-Stratégie pour la prise en compte de l'agriculture à hauteur de 50% - FEADER – Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale – Dispositif 341-B : Stratégies locales de développement</p> <p><u>Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoTSud54</u>, le Syndicat Mixte envisage de solliciter l'aide de l'Europe sur une étude de stratégie économique – OT 4 E : Urbanisme durable. En région lorraine le programme opérationnel (en cours de validation) ne prévoit pas de soutenir des stratégies en termes de développement économique, même si 80% du programme est orienté vers l'économie. Nous avons pu envoyer une lettre d'intention mais ne savons pas si le commencement d'exécution peut avoir lieu.</p>				<p>Lucie LAFAURIE Chargée de mission au SCoTSud54 ☎ 03 83 27 24 22 lucie.lafaurie@scotsud54.com</p>
PAYS DE LA LOIRE	SCoT du Canton des sables d'Olonne	Etude complémentaire au SCOT sur l'identification et la hiérarchisation des trames vertes et bleues (après approbation du SCoT)	FEADER "Ingénierie territoriale" au titre du dispositif d'aide n°341 B du programme de développement rural hexagonal Axe 3 "Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale"	34 000 € (soit 50% du montant de l'étude)	Le dossier est un peu complexe à mettre en place comparé aux dossiers pour les subventions Région ou Département	<p>Lucile DEFOIS Responsable du Service Aménagement ☎ 0251238440 ldefois@cc-olonne.fr</p>
PICARDIE	SCoT du Grand Amiénois	Etude connexe relative à la thématique de la reconversion des friches d'activité		60 000 € , financé par du FEDER soit 40% du coût total de l'étude.		<p>Jérôme GRANGE Directeur syndicat mixte ☎ 03 22 22 31 65 j.grange@aduga.org</p>
LORRAINE	SCoT de l'agglomération de Sarreguemines	Démarche AEU (méthode ADEME)	Crédits FEADER dans le cadre du programme LEADER			<p>Vanina CHAUVET vanina.chauvet@agglomeration-sarreguemines.fr</p>
AUVERGNE	SCoT Bassin d'Aurillac	Etudes pour l'élaboration	FEDER sur l'axe 2 "développement économique et attractivité des territoires" et de la priorité 4 "ingénierie territoriale et nouveaux outils de	63 000€ sur 225 000€ H.T (environ 28%)		<p>Blaise CREGUT b.cregut@caba.fr</p>

Région	Nom du SCoT	Action ou étude subventionné(e)	Titre de l'aide	Montant reçu (ou motif du refus)	Remarques	Interlocuteur
			gouvernance" dans le cadre du programme compétitivité régionale et Emploi 2007/2013			
AUVERGNE	SCoT du Grand Clermont	<p>1) Acquisition de données satellite Spot Théma pour la mise en œuvre du SCOT du Grand Clermont</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ acquisitions complémentaires au SCOT - achevées en 2012 ▪ FEDER d'un montant de 6 556 € (13% de 50 708 €) ▪ Sur l'axe 4 / Accessibilité et attractivité – Action 4 / service et application pour les citoyens <p>2) Étude de stratégie et d'organisation touristique du Grand Clermont</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ étude thématique suite aux préconisations du SCOT - achevée en 2012 ▪ FEDER d'un montant de 6 000 € (20% de 30 000 €) ▪ Sur l'axe 2 / Développement économique et attractivité des territoires – Action 4 / Ingénierie territoriale et nouveaux outils de gouvernance <p>3) Étude de réalisation d'une voie verte le long de la rivière Allier sur le Grand Clermont</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ étude thématique suite aux préconisations du SCOT - achevée en 2013 ▪ FEDER d'un montant de 16 000 € (40% de 40 000 €) ▪ Sur l'axe 2 / Développement économique et attractivité des territoires – Action 4 / Ingénierie territoriale et nouveaux outils de gouvernance <p>4) Étude de valorisation stratégique de la rivière Allier sur le Grand Clermont</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ étude thématique suite aux préconisations du SCOT - étude en cours ▪ FEDER d'un montant de 19 973 € (40% de 49 933 €) ▪ Sur l'axe 2 / Développement économique et attractivité des territoires – Action 4 / Ingénierie territoriale et nouveaux outils de gouvernance <p>5) Étude d'urbanisme et d'organisation des activités commerciales – DAC du Grand Clermont</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ étude complémentaire au SCOT - étude en cours ▪ FEDER d'un montant de 20 849 € (40% de 52 124 €) ▪ Sur l'axe 2 / Développement économique et attractivité des territoires – Action 4 / Ingénierie territoriale et nouveaux outils de gouvernance <p>Le total d'aides FEDER obtenu pour des études / acquisitions pour le SCOT est donc de 69 017 € sur un total de 222 765 € soit un taux moyen de financement de 31 %.</p>			<p>Jérôme PROUHEZE Chargé de développement ☎ 04 73 70 67 66 developpement@legrandclermont.fr</p>	